

*SM le Roi Mohammed VI lance la construction de la plateforme de réserves de première nécessité de la région de Rabat-Salé-Kénitra, une concrétisation du modèle marocain de résilience face aux catastrophes*

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, a procédé, mercredi à la commune Ameer (préfecture de Salé), au lancement des travaux de construction de la plateforme de réserves de première nécessité de la région de Rabat-Salé-Kénitra, une concrétisation du modèle marocain de résilience et de déploiement rapide des secours en cas de catastrophes.

Sur Ordre de Sa Majesté le Roi, chaque région du Royaume sera dotée d'une grande plateforme de réserves de première nécessité (tentes, couvertures, lits, médicaments, denrées alimentaires, etc) afin de faire face de façon immédiate aux catastrophes (inondations, séismes, crues, risques chimiques, industriels ou radiologiques).

Ainsi, la plateforme de réserves de première nécessité de la région de Rabat-Salé-Kénitra sera réalisée sur un terrain de 20 ha, dans un délai de 12 mois, avec un budget total estimé à 287,5 millions de dirhams. Ce projet consistera notamment en la construction de quatre entrepôts (5.000 m<sup>2</sup> chacun), de deux abris pour matériel hors gabarit (2.500 m<sup>2</sup> chacun), d'un hélicoptère et de parkings.

Cette plateforme régionale fait partie d'un programme global, présenté à cette occasion à Sa Majesté le Roi, et qui prévoit la réalisation de douze plateformes pour un investissement global de l'ordre de 7 milliards de dirhams (MMDH), dont 2 MMDH pour la construction et 5 MMDH pour l'acquisition des produits et équipements.

Mobilisant un foncier total estimé à 240 ha, ces plateformes devront abriter 36 entrepôts répartis en fonction de la densité démographique de chaque région et des risques encourus.

Ainsi, pour les six régions Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech-Safi, Fès-Meknès, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss-Massa, les plateformes seront constituées de quatre entrepôts, d'une superficie totale de 20.000 m<sup>2</sup> chacune. Les plateformes des six autres régions, à savoir l'Oriental, Béni Mellal-Khénifra, Drâa-Tafilalet, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed Dahab, seront constituées de deux entrepôts d'une superficie totale de 10.000 m<sup>2</sup>

chacune.

Les produits et équipements qui y seront stockés visent à assurer, en cas de catastrophe, une réponse rapide au profit des populations sinistrées et une couverture diligente et raisonnable des besoins en termes de sauvetage, d'aide et de prise en charge conformément à la Vision proactive de Sa Majesté le Roi.

A ce titre, ces produits et équipements, destinés au déploiement immédiat après la survenance éventuelle d'une catastrophe naturelle, couvrent les principales catégories suivantes:

- L'hébergement par la mise à disposition de 200.000 tentes polyvalentes et d'équipements associés (lits de camps, matelas, couvertures, ...);
- La restauration des populations sinistrées grâce à des boulangeries et des cuisines mobiles, ainsi que des kits alimentaires pour les besoins des familles sinistrées;
- La couverture des besoins des populations sinistrées en eau potable et en électricité par la mise à disposition d'équipements de purification et de potabilisation de l'eau et de production d'énergie électrique par des générateurs remorquables;
- Le développement des capacités de sauvetage et d'intervention en cas de sinistre. Il s'agit en particulier de constituer des stocks d'équipements de lutte contre les inondations, de sauvetage en cas de séismes, de glissements de terrain et de coulées de boues et de lutte contre les risques chimiques, industriels ou radiologiques.
- La prise en charge sanitaire des populations sinistrées à travers la mise en réserve, durant une première phase, de 6 hôpitaux de campagne de 50 lits chacun, et de six autres durant une seconde phase, comprenant des modules opératoires d'urgence et des modules de prestations médicales de diverses spécialités. Cette infrastructure hospitalière mobile sera complétée par l'installation sur les sites sinistrés de postes médicaux avancés pour le tri et les premiers soins. Il s'agira également, dans ce cadre, de la mise à disposition de réserves en médicaments pour les besoins immédiats des personnes sinistrées.

Le stockage des produits alimentaires et des médicaments sera géré par des

équipes spécialisées et soumis à des règles très strictes, répondant aux normes et standards en la matière.

La mise en place de ces plateformes participera au développement des infrastructures nationales d'urgences, à l'amélioration du dispositif global d'intervention en cas de crises, à assurer une plus grande diligence dans l'acheminement des secours et des aides aux sinistrés et à renforcer la résilience du Maroc face à différents types de crises.

Le programme global relatif à la mise en place des plateformes régionales de réserves de première nécessité permettra également de disposer de réserves stratégiques permettant de répondre à l'équivalent de trois fois les besoins satisfaits suite au séisme d'Al Haouz, outre le développement d'un écosystème national de production d'équipements et de matériels nécessaires au déploiement immédiat des opérations de secours en cas de catastrophes.

Ces plateformes régionales, dont les sites d'implantation ont été sélectionnés selon des critères de sécurité, ont été conçues sur la base d'une analyse approfondie des besoins de chaque région du Royaume au regard des risques encourus, appuyée d'une étude des meilleures pratiques et standards internationaux.